|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AMBASSADE DU TOGO***Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  **REPUBLIQUE TOGOLAISE** *Travail- Liberté-Patrie* |

 |

**36ème session du Groupe de travail** **sur l’Examen**

**Périodique Universel**

Examen de la situation des droits de l’homme

aux Iles Marshall

*Déclaration de la délégation togolaise*

**Genève, le 9 novembre 2020**

09:00-12:30

**Madame la Présidente,**

Le Togo remercie la délégation des Iles Marshall pour la présentation de leur rapport national.

Le Togo salue les efforts accomplis par les Iles Marshall pour donner effet aux recommandations acceptées lors du précédent examen et note avec satisfaction que le pays a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux et pris d’innombrables initiatives en vue de promouvoir et protéger les libertés fondamentales de ses citoyens.

Toutefois, les droits humains étant une quête permanente, le Togo souhaite faire les recommandations suivantes aux Iles Marshall en vue de consolider ces avancées :

* Mettre en place une institution nationale indépendante de défense des droits de l’homme, tout en veillant à ce qu’elle soit conforme aux Principes de Paris ;
* Prendre des mesures temporaires spéciales pour favoriser une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans tous les domaines où les femmes sont sous-représentées ou défavorisées ;
* Mettre en place des mécanismes et procédures pour garantir le signalement des cas de traite et d’exploitation d’enfants et veiller à ce que la législation y relative soit rigoureusement appliquée afin que les auteurs de ces crimes soient traduits en justice.

Pour finir, le Togo souhaite plein succès aux Iles Marshall dans la mise en œuvre des recommandations qu’ils auront acceptées à l’issue du présent examen.

**Je vous remercie !**